

COMMUNIQUE DE PRESSE

D'Alverny Avocats noue un partenariat avec les [profit for Non Profit] Awards

Paris, le 13 juin 2018 – Le concours des [profit for Non Profit] Awards, récompense les Entreprises Altruistes. D'Alverny Avocats, cabinet parisien accompagnant les entreprises dans leur développement, et Axylia, organisateur du concours, allient leurs expertises pour promouvoir l'innovation altruiste dans les entreprises.

Partenariat d'Alverny Avocats et Axylia

A l'occasion de l'édition 2018, d'Alverny Avocats noue un partenariat avec Axylia pour augmenter la dotation des Awards. Ainsi les lauréats des Awards de l'Innovation Altruiste et du Jury, pourront bénéficier d'un accompagnement juridique pendant un an.

Pour Hubert d'Alverny, associé d'Alverny Avocats « la signature de ce partenariat constitue une suite des engagements de notre cabinet aux côtés des entreprises et des initiatives altruistes. Celles-ci sont, en effet, porteuses de valeurs et de sens auxquels l'ensemble des avocats du cabinet est attaché. »

Pour Vincent Auriac « Nous sommes heureux que les entreprises altruistes qui lient création de valeur économique et intérêt général puissent profiter de l'accompagnement expert du cabinet d'Alverny Avocats pour accélérer leur développement. »

Objectif du concours

L'objectif principal est de promouvoir les entreprises altruistes dans le but d'inspirer l'innovation altruiste pour en voir progresser le nombre de pratiquants et multiplier les moyens offerts aux ONG.

Qui peut concourir ?

Peut concourir toute société correspondant à la définition de l'entreprise altruiste : « *L'entreprise altruiste est une entreprise viable, qui intègre dans son modèle économique la génération régulière de ressources financières, en nature ou humaines à des projets d'intérêt général, notamment portés par des associations et des fondations.* »

Catégories d'Awards

Financier Altruiste, Clientèle Altruiste, Innovation Altruiste, Awards du Jury, Award du Public.

Récompenses

D'ores et déjà, en 2018, Axylia attribuera 4 000 € à un des lauréats (2 000 € pour la société et 2 000 € pour l'association bénéficiaire) et le cabinet d'Alverny Avocats offre un an d'accompagnement juridique à deux lauréats.

En 2017, ce sont plus 40 000 € qui ont été distribués aux lauréats en équivalent retombées presse (interviews et articles chez Europe 1, Les Echos, Socialter, Médiatico,...), campagne de communication sur les réseaux sociaux et mises en relation avec les partenaires clé.

Jury Indépendant

Points fort du concours, le Jury est composé d'experts spécialistes de la finance, de l'entrepreneuriat, des réseaux sociaux et du secteur non-lucratif. Le Jury contribue à la promotion du concours, de l'innovation altruiste et au développement des lauréats, en proposant des mentorats adaptés à la nature et au degré de maturité des projets.

Exemples de mentorats du Jury : Véronique di Benedetto - Présidente de Femmes du Numérique, Alban Jarry - expert en communication digitale et Vulfran de Richoufftz – cofondateur de Panafrica.

Partenaires

Les partenaires engagés qui font la promotion du concours auprès sont des plus en plus nombreux. Certains participent également en tant que parrains ou avantages en nature : Salesforce, 1% for the Planet, BCorp, Ashoka, Entrepreneurs d'Avenir, La Nef, Initiative France, Génération Cobayes/La Clique des Entrepreneurs, Convergences, Médiatico, Socialter, Admical, Ulule, Paris Impact Investing.

A propos de d'Alverny Avocats

Cabinet d'avocats d'affaires, d'Alverny Avocats a été fondé en 2012 autour d'une idée forte : agréger une équipe d'avocats spécialistes de leur domaine d'activité, aux parcours riches et complémentaires, pour faire du cabinet le partenaire privilégié dans la vie des affaires d'une clientèle diversifiée, composée d'entreprises françaises et étrangères de tailles très variables, cotées ou non cotées, ainsi que d'établissements financiers et de fonds d'investissements.

A propos d'Axylia :

Depuis 1995, Axylia conseille les associations et fondations dans la construction de solutions financières concrètes intégrant les principes de finance responsable et altruiste. Axylia verse 1% de son chiffre d'affaires pour soutenir des associations inspirantes (IDEP, Les Enfants du Canal, Transparency International, Générations Cobayes, Générations Futures).

Dates clé du concours

Fin des candidatures: 1er mai 2018

Remise des prix : 4 octobre 2018

Déposer sa candidature

Site des Awards : www.profitfornonprofitawards.com

Contact

Vincent Auriac, Président d'Axylia | Mob. : 06 18 65 75 89 | vincent.auriac@axylia.com

Marta Riegovila, Agence Greentopia | 06 80 15 10 50 | communication.axylia@gmail.com

Twitter : @AwardsAxylia et @Axylia_

